

Commune de **SELONCOURT 25230**

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

DCM2012-09-25-6	Séance du 25 septembre 2012 à 18h30
	L'an deux mille douze le vingt-cinq pour la session ordinaire du mois de SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des mariages - après convocation légale, sous la Présidence de Madame THARIN Irène, MAIRE
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26 septembre 2012, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18 septembre 2012 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9, du Code Général des Collectivités Territoriales Le Maire	
Etaient présents	
Etaient excusés avant donné procuration	

OBJET : REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE - RESULTAT DU TROISIEME APPEL D'OFFRES ET SIGNATURE DU MARCHE DE FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement du centre-ville dont le montant global des travaux a été estimé initialement à 2 647 350 € HT soit 3 166 230.60 € TTC.

Un troisième appel d'offres selon une procédure adaptée a été lancé le 28/06/2012 pour la fourniture du mobilier urbain.

69 offres ont été remises par les candidats.

A ce jour, et après validation par le bureau municipal le 11 septembre 2012, il résulte que :

s les marchés sont attribués comme suit :

lot		Montant tranche ferme en €		entreprise
N°	Désignation	HT	TTC	
2.1	bancs type 1	4 447,75	5 319,51	Sineu graph
2.2	bancs type 2	8 346,00	9 981,82	Aréa
2.3	banquettes	1 960,00	2 344,16	Aréa
2.4	corbeilles types 1	3 220,00	3 851,12	Sineu graph
2.5	corbeilles type 2	3 059,00	3 658,56	Aréa
2.6	potelets type 1	31 463,00	37 629,75	GHM
2.7	potelets type 2	2 192,00	2 621,63	GHM
2.8	barrières	8 729,03	10 439,92	Sineu graph
2.9	porte-vélos	3 790,50	4 533,44	Sineu graph
2.10	grilles d'arbres	17 343,00	20 742,23	Sineu graph
TOTAL		84 550,28	101 122,13	

v' le lot N°2.11 « banquettes mobiles » est déclaré sans suite.

La commission Voirie, réunie le 11 septembre 2012, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, accepte et autorise **à/par**..... Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à :

signer les marchés relatifs aux lots N°2.1 à 2.10 avec les entreprises attributaires pour les montants désignés ci-dessus
à déclarer le lot N°2.11 sans suite.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Seloncourt, le 25 septembre 2012
Le Maire
Irène THARIN